

Volailles par couple.....	0 00	0 50
Oies do do.....	0 00	0 00
Dindes do do.....	0 00	0 00
Pigeons do do.....	0 00	0 20
Beurre frais par lb.....	0 15	6 18
do salé do.....	0 00	0 00
Saindoux par lb.....	0 00	0 20
Miel do do.....	0 11	0 00
Lard frais par cent lbs.....	9 50	10 00
do mess par quart.....	0 00	0 00
Bœuf par cent lbs.....	0 00	0 00
Foin par cent bottes.....	0 00	0 00
Paille do do.....	0 00	0 00
Bois à la corde.....	3 00	3 50

St Jean, 29 juillet 1870.

Fleur, par quart ..	6 75	a 7 00
par 100 lbs	3 40	a 3 50
de blé d'inde p. 100 lbs.	2 30	a 2 40
de sarazin do	2 00	a 2 25
Avoine, par 40 lbs	0 45	a 0 50
Orge, 56	0 56	a 0 60
Graine de lin	1 25	a 1 40
du mil	2 50	a 3 00
Pois, par minot	0 90	a 0 95
Blé, do	1 15	a 0 00
Blé d'inde par 58 lbs	0 90	a 0 99
Sarazin 50	0 40	a 0 45
Œufs par douzaine	0 13	a 0 15
Volailles par couple	0 40	a 0 50
Poulets do	0 25	a 0 40
Oies do	1 00	a 1 50
Dindes do	1 75	a 2 00
Pigeons do	0 10	a 0 12
Beurre frais par livre.	0 20	a 0 25
salé do	0 15	a 0 17
Saindoux do	0 10	a 0 20
Miel do	0 10	a 0 12
Patates	0 40	a 0 45
Lard frais par 100 lbs.	\$8 50	a 9 50
mess par quart	26 00	a 28 00
Bœuf par 100 lbs.	5 00	a 7 50
Foin do bottes	5 00	a 7 00
Paille do do	2 50	a 2 00
Bois à la corde	3 00	a 5 00

Sherbrooke, 28 juillet 1870

Bœuf—par quartier.....	6 @	8
do livre.....	5 @	12
Mouton	9 @	10
Agneau	5 @	8
Lard par livre.....	9 @	14
Beurre—en tinette.....	15 @	17
do par livre.....	18 @	20
Fromage.....	8 @	12
Œufs	15 @	17
Dindes par lb	00 @	00
Poulets	50 @	55
Oies.....	60 @	15
Patates miné.....	80 @	85
Sucre d'érable.....	0 @	10
Sarazin	50 @	85
en fleur par poche.....	\$1 50 @	1 75
Avoine par minot.....	34 @	50
Laine.....	00 @	00
Foin par ton.....	\$ 8 @	10
Paille do	\$ 4 @	5
Bois—dur, sec.....	\$ 3 @	00
do vert.....	\$ 2 @	3
Miel, la boîte.....	00 @	00

Les Trois-Rivières 23 juillet 1870.

Avoine	\$0 45	a 0 50
Pois	1 00	a 1 10
Gabourage	0 00	a 0 00
Sarazin	0 60	a 0 80
Blé d'inde canadien ..	0 85	a 1 00
Bœuf par lbs	0 06	a 0 07
Lard do	0 15	a 0 18
Veu par quartier.....	0 01	a 0 00
Beurre frais par lbs ..	0 18	a 0 20
Œufs par douzaine ..	0 12	a 0 13
Patate au minot.....	0 50	a 0 60
Foin à la botte	0 00	a 0 00
Paille do	0 00	a 0 00
Sucre d'érable	0 10	a 0 00
Poule par couple	0 70	a 0 80

Graisse fondue.....	0 00	a 0 00
en branche.....	0 00	a 0 00
Petite graine d'oignon	0 00	a 0 00
Savon du pays	0 8	a 0 10
Saindoux par lbs	0 18	a 0 20

Sorel, 30 juillet 1870.

Fleur par quart.....	5 00	a 5 50
do do cent lbs	2 00	a 2 60
do Blé d'Inde do.....	1 60	a 0 00
Avoine par 40 lbs.....	0 00	a 0 00
Orge par 56 lbs.....	0 60	a 0 80
Mil par 48 lbs.....	0 00	a 0 00
Pois par minot.....	0 75	a 0 80
Blé do do.....	1 00	a 0 00
Blé d'Inde, do do.....	0 60	a 0 80
Sarazin, do do.....	0 40	a 0 50
Patates do do.....	1 20	a 1 30
Œufs par douzaine.....	0 15	a 0 18
Volailles par couple.....	0 40	a 0 80
Oies do do.....	0 80	a 1 00
Dindes do do.....	1 60	a 2 00
Pigeons do do.....	0 17	a 0 20
Beurre frais par lb.....	0 18	a 0 25
do salé do.....	0 18	a 0 20
Saindoux par lb.....	0 18	a 0 22
Miel do.....	0 12	a 0 12
Lard frais par cent lbs.....	8 00	a 9 00
do mess par quart.....	20 00	a 25 00
Bœuf par cent lbs.....	6 00	a 7 50
Foin par cent bottes.....	3 50	a 5 00
Paille do do.....	2 00	a 2 50
Bois à la corde.....	2 50	a 5 00

Montréal, 30 juillet, 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a 25
Do No 2, do	22 a 23
Œrcono No 1	21 a 22
Do No 2	20 a 21
Vache cirée, légère.....	41 a 44
do do pesant.....	40 a 42
Veau ciré.....	70 a 75
Cuir à harnais.....	25 a 30
Buffie	le pied 14 a 15
Pebble	14 a 15
Vache en Kid	12 a 14
Vache fendue	la livre 27 a 30
Patent uni.....	piéd 19 a 20
do carlé.....	" 17 a 18
Peaux de mouton pesantes..	livre 20 a 25
do do légère.....	" 25 a 30
Peaux vertes, No 1.....	la livre 8 a 00
No 2	7 1/2 a 0
salées.....	0 a 00

A. KEROACK,

Marchand de cuir, 505, rue St. Paul.

TAUX DU CHANGE.

St. Hyacinthe, 22 Juillet.

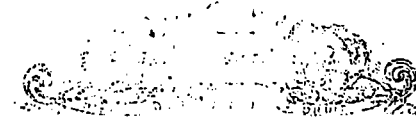
Greenbacks achetés à 20 p c de dis-
compte en argent courant.

Argent acheté à 7 p. c.

Petites monnaies achetés à 12 p. c.
de discompte.

Or, à New-York, le 30 Juillet à
2 hrs. P. M., 120 3/4.

CORCORAN & ST. JACQUES,
Courtiers de St. Hyacinthe.



DEPARTEMENT DES DOUANES.

OTTAWA, 29 Juillet 1870.

L'Escompte autorisé sur les Envois
Américains, jusqu'à avis contraire, est
le 18 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE
Commissaire des Douanes.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

BIL S PRIVÉS.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la Législature de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOI-CAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec") elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tils avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

Greffier du Con. Lég.

G. M. MILL,

Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 juillet 1870.

Le Concours Provincial
AGRICOLE et INDUSTRIEL
POUR 1870

Ouvert au monde entier !

Aura lieu en la Cité de Montréal

MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI

13, 14, 15 ET 16 SEPTEMBRE

SUR LE TERRAIN, AVENUE MONT-ROYAL

Près de Mile-End.

Prix offerts \$12,000a\$15,000

Pour la liste des prix et les blancs d'entrée dans les deux départements, s'adresser au Secrétaire du Conseil d'Agriculture, No. 615, rue Craig, à Montréal, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté, qui en seront amplement pourvus.

Les entrées dans le département Agricole devront nécessairement être faites le ou avant Samedi, le 27 AOÛT, mais pour les produits agricoles, ce temps sera prolongé jusqu'à Samedi, le 3 Septembre, ainsi que pour les objets du département Industriel.

N.B.—Messieurs les concurrents voudront bien faire leurs entrées aux dates spécifiées ci-haut, après lesquelles le Secrétaire les refusera infailliblement; cet ordre étant nécessaire pour terminer les bâties et autres préparatifs de l'Exposition.

Des arrangements seront faits avec les principales lignes de Chemin de Fer et de Navigation, pour rapporter, franco, à destination, tout objet ou animal exposé qui n'aura pas été vendu.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, Secrétaire du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

GEORGES LECLERE,

Secrétaire C.A.P.Q.

Montréal, 14 juin 1870.